

RELEVE DES COMPTEURS D'EAU

2EME QUADRIMESTRE 2024

Le SMGEAG procèdera à la relève des compteurs sur les communes de son territoire selon le calendrier suivant :



MAI

JUIN

JUILLET

AOÜT

• Petit-Canal: Du 6 au 13 mai

♦ Port-Louis: Du 15 au 21 mai

▲ Anse-Bertrand: Du 23 au 28 mai

▲ Le Moule : Du 30 mai au 17 juin

Le Gosier Grands-Fonds: Du 19 au 28 juin

Morne-à-l'Eau : Du 1er au 10 juillet

Sainte-Anne: Du 12 au 22 juillet

♦ Saint-François : Du 24 juillet au 1er août

▶ Désirade : Du 1er au 19 août

Le Gosier : Du 5 au 13 août



MAI

JUIN

JUILLET

▶ Baie-Mahault : Du 6 mai au 10 juillet

Les Abymes Grands-Fonds : Du 3 au 13 juin

Les Abymes : Du 17 juin au 25 juillet

Capesterre Belle-Eau : Du 20 juin au 11 juillet

Les Saintes : Du 8 au 26 juillet

♦ Pointe-à-Pitre : Du 29 juillet au 21 août

BASSE-TERRE

MAI

JUIN

JUILLET

♦ Sainte-Rose : Du 6 mai au 17 juin

• Petit-Bourg: Du 6 mai au 24 juin

♦ Gourbeyre : Du 13 au 28 mai

♦ Saint-Claude: Du 30 mai au 13 juin

▲ Goyave : Du 10 au 19 juin

🌢 Basse-Terre : Du 17 juin au 5 juillet

Baillif: Du 8 au 16 juillet

▶ Trois-Rivières : Du 18 au 31 juillet

1

COMMENT FACILITER LA RELÈVE



Veillez à rendre vos installations accessibles.



Veillez à attacher votre animal de compagnie afin d'éviter tout risque de morsure.



En cas d'absence, le releveur déposera un avis de passage dans votre boîte aux lettres. La carte d'auto relève remplie et signée est à renvoyer au service clientèle du SMGEAG.



f SMGEAG

